



SPSTL42
PRÉVENTION ET SANTÉ

Service de Prévention et de Santé au Travail Loire 42

CONDUITE A TENIR EN CAS D'ACCIDENT AVEC EXPOSITION AU SANG OU A DES PRODUITS BIOLOGIQUES

PREMIERS SOINS :

Piqûre ou blessure avec du matériel souillé par du sang ou un produit biologique (larmes, urines, crachat, matières fécales, sperme, salive),
Morsure inter humaine avec effraction du revêtement cutané,
Contact direct du sang ou d'un produit biologique avec une peau lésée :

- Nettoyage immédiat de la zone lésée de manière soigneuse et prolongée avec de l'eau et du savon puis rinçage.
- Antiseptie avec Eau de Javel 12 diluée (=un berlingot dans un litre d'eau) ou avec alcool à 70°.

Projection dans les yeux ou contact avec muqueuse (bouche par exemple):

- Rinçage abondant et prolongé à l'eau ou au sérum physiologique.

PRISE EN CHARGE THERAPEUTIQUE :

L'accidenté doit prendre contact avec son médecin traitant ou avec le médecin référent du Centre Hospitalier le plus proche (à Roanne, service des urgences ou service des maladies infectieuses).

Le traitement, si traitement il doit y avoir, doit être mis en place le plus rapidement possible.

DECLARATION DE L'ACCIDENT DE TRAVAIL :

L'accident de travail est obligatoirement déclaré par l'employeur auprès de la CPAM dans les 24 heures. Cette déclaration doit être établie de manière à protéger la confidentialité des données concernant l'identité du sujet source.

L'accident est par ailleurs notifié au Médecin du Travail.

SUIVI SEROLOGIQUE :

Une sérologie HIV, une sérologie hépatite C et un contrôle de l'immunité contre l'hépatite B seront pratiqués avant le 8^{ème} jour suivant l'accident.

Les sérologies HIV et hépatite C seront contrôlées au 3^{ème} mois et avant la fin du 5^{ème} mois.

Ce suivi est indispensable pour pouvoir bénéficier d'une prise en charge au titre des accidents de travail en cas de séroconversion.